BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2097

85 – VENDÉE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Ventes et cessions

534 642 764 RCS La Roche-sur-Yon.
SAINT MICHEL.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 315, rue de la Malvoie, 85440 Talmont Saint-Hilaire.
Précédent propriétaire : 451 604 714 RCS La Roche-sur-Yon. **TRADING COMPANY BREMOISE.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SAINT MICHEL Forme : Société civile immobilière Adresse du siège : 315 rue de la Malvoie 85440 Talmont Saint-Hilaire Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 534642764 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Société absorbee : TRADING COMPANY BREMOISE Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 315 rue de la Malvoie 85440 Talmont Saint-Hilaire Capital : 455400.00 EUR Numéro unique d'identification : 451604714 Lieu d'immatriculation : La Roche-sur-Yon. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 708235.12 EUR - passif de 8302.73 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : 16 parts sociales de la société SAINT MICHEL pour 11 parts sociales de la société TRADING COMPANY BREMOISE. En rémunération de cet apport net, 16 560 parts sociales nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société SAINT MICHEL à titre d'augmentation de son capital social de 16 560,00 euros. La société SAINT MICHEL, société absorbante, procèdera immédiatement, après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale de ses propres parts sociales qu'elle détiendra par suite de la fusion (à savoir 999,00 euros, correspondant à 999 parts sociales de 1 euro de valeur nominale), par annulation desdites 999 parts sociales auto-détenues. Montant de la prime de fusion : 683372.39 EUR. Date du projet commun de fusion : 10.06.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SAINT MICHEL : 10.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de La Roche sur Yon). Pour la société TRADING COMPANY BREMOISE : 10.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de La Roche sur Yon)..